

PARACHA EMOR— (Israël) אֶמֹר

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 18h45 • Sortie : 20h06 PARIS-IDF: 21h00 • 22h17 Tel-Aviv 18h57 • 20h09
Marseille 20h31 • 21h40 Los Angeles 19h25 • 20h26 Toulouse 20h48 • 21h57 Palerme 19h47 • 20h51

**BIRKAT haLÉVANA , La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Iyar du 11 Mai au Dimanche 19 Mai 2019**

De quoi parle notre Paracha? Les points principaux :

- Lois liées aux cohanim
- Personnes auxquelles la *térouma* est interdite
- Le *hilloul Hachem* (profanation du nom divin) et le *kidouch Hachem* (sanctification du nom divin)
- Les thèmes des fêtes et leurs sacrifices respectifs
- Le blasphémateur

La Paracha de Emor (qui signifie «parle») commence avec des lois spécifiques aux Prêtres (Cohanim) et au Grand Prêtre (Cohen Gadol), ainsi que des règles concernant le service dans le Temple. Un Cohen ne doit pas se rendre impur par contact avec un défunt, excepté pour porter le deuil de ses parents les plus proches. Un Cohen ne peut pas se marier avec une femme divorcée ou une femme qui a eu des relations avec une personne qu'elle ne peut pas épouser. Par ailleurs, un Cohen qui a certains défauts physiques ne peut pas effectuer le service dans le Temple. Un veau, un agneau, ou un petit doit être laissé près de sa mère au moins 7 jours avant de pouvoir être offert en sacrifice. Par ailleurs, on ne peut sacrifier le même jour un animal et son petit.

La seconde partie de la paracha donne la calendrier annuel des fêtes juives. Le 14 Nissan est offert l'agneau Pascal. Puis, le 15 Nissan commencent les 7 jours de la fête de Pessa'h (8 jours en dehors de la terre d'Israël). Le deuxième jour de Pessa'h est offert l'offrande du Omer (Omer = mesure de volume), première offrande faite d'orge inaugurant la nouvelle récolte. Ce même jour commence le décompte dit «décompte du Omer» qui comprend 49 jours. Le cinquantième jour tombe la fête de Chavouot qui célèbre le don de la Torah. Le 1er Tichri tombe Roch Hachana, désigné dans la Thora comme le jour «souvenir de la sonnerie (du choffar). Le 10 Tichri est la date de Yom Kippour, jour de jeûne. Puis, le 15 Tichri commencent les 8 jours de Souccot (9 jours en dehors de la terre d'Israël). La Paracha mentionne l'interdiction d'assassiner, de blesser son prochain ou de détruire ce qui lui appartient.

« Une Mitsva accomplie dans la discrétion vaut mille fois plus qu'une Mitsva accomplie aux yeux et au su de tous. » (Rabbeinou Yona)

«..., Je serai sanctifié parmi les enfants d'Israël,... » (Emor 22,32)

La guémara (Béra'hot 21b) dérive de ce passage que le nom de Hachem doit être sanctifié durant la prière par un nombre minimum de [10] juifs (un minyan).

Si l'on prend les 9 plus grands rabbanim du monde, cela ne suffit pas pour avoir un minyan avec lequel prier.

Par contre, 10 juifs n'ayant aucune connaissance en Torah permettent de constituer un minyan.

Le rav Moché Leib de Sassov dit que cela nous enseigne que la sanctification du nom de D. dépend plus de l'unité parmi un groupe de juifs, que de la grandeur des individus le composant. Prier en minyan, c'est profiter de la force de l'unité, qui permet de transmettre nos prières directement à Hachem, et ce quelque soit la qualité des personnes qui prient.

Rabbi Mikhal de Zlotchov d'enseigner : « En priant, je m'unis à tous les membres de peuple d'Israël : avec ceux qui sont plus importants que moi afin que, grâce à eux, ma prière soit exaucée ; et avec les plus petits afin que, grâce à moi, leur prière soit acceptée. »

N'ayons donc aucun frein à remplir nos synagogues et sanctifier Celui qui nous Donne la vie..

(Source Adaptation RakKol26)

« Grâce à cette Emouna selon laquelle il n'existe aucune autre force que le Créateur et que tout n'est qu'un voile qui cache la vérité, les Bné Israël peuvent dévoiler la vérité. » (Le Sefat Emet)

« ..., vous moissonnez la moisson, vous apporterez le 'Omer', prémices de votre moisson, au Cohen. » (Emor 23, 10)

Le Maharal de Prague (Or 'Hadach Méguilat Esther 6, 11) explique que le Omer des prémices vient rappeler à l'homme que c'est le Créateur qui dirige le monde. Son offrande survient en effet pendant le mois de Nissan, immédiatement après la fin de l'hiver et la chute des pluies après que les fruits et la végétation arrivent à maturité et qu'il remplit son panier à satiété de tout ce qu'Hachem l'a béni. Il y a alors lieu de craindre qu'il en vienne à s'imaginer que ce sont les pluies qui naturellement ont fait pousser le fruit de la terre. C'est pour cela qu'il nous a été ordonné d'offrir les prémices de la récolte au Temple afin d'enraciner en nous la Emouna que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui gouverne la nature et que cette récolte n'est pas le produit des pluies mais celui de la Volonté Divine. C'est Lui qui fait souffler le vent, qui fait tomber la pluie et qui ordonne à la terre de faire sortir tout ce qu'elle renferme en son sein. Cette prise de conscience nous oblige dès lors à ouvrir les yeux et à percevoir la Providence Divine à chaque pas de notre existence afin de faire connaître aux autres hommes les merveilles d'Hachem et de réfléchir nous-mêmes à corriger notre conduite et la rendre conforme à cette prise de conscience.

Le Rabbi de Loubavitch d'enseigner : « L'une des erreurs commises par les jeunes gens consiste à distinguer le matériel du spirituel... On pense donc que, si les affaires ne vont pas, c'est par la faute du commerce. Et l'on ne se dit même pas que le problème pourrait être relatif à la Torah et aux Mitsvot, qui sont les canaux de la subsistance matérielle. »

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Il arrive qu'une âme descende ici-bas et vive soixante-dix ou quatre-vingts ans uniquement pour rendre à un Juif un service d'ordre matériel, et certainement d'ordre spirituel. » (Le BAAL CHEM TOV)

« ...,c'est le jour de Kippour, ce sera pour vous une convocation de sainteté, vous mortifierez vos personnes ... » (Emor 23,27)

« Vous ne ferez aucun travail, statut pour toujours ('houkat olam) pour vos générations, ... » (Emor 23,31)

Pourquoi est-ce que le terme « statut pour toujours/décret éternel » ('houkat olam) fait référence à l'interdiction de faire tout travail pendant Yom Kippour (verset 31), et non à l'interdiction d'y manger (verset 27)?

Le Méchekh 'Hokhma répond que c'est parce qu'il y a eu une exception où cette halakha n'a pas été appliquée.

La guémara (Moéd Katan 9a) rapporte que l'année où le roi Chlomo a inauguré le Premier Temple, le peuple juif n'a pas observé Kippour de la façon habituelle, et en fait, ils ont mangé et bu en ce jour.

D'ailleurs, Hachem a approuvé ce comportement, disant même que chaque personne présente aura droit au monde futur (olam aba).

Ceci explique pourquoi la Torah n'emploie pas : « décret éternel », concernant l'interdiction d'y manger.

Notre sainte Torah est la perfection des perfections, elle contient le passé, le présent et le futur.

Comme il est écrit dans Pirkei Avot (5,21) « Tourne et retourne-la en tout sens, car tout y est contenu », il est vraiment inutile d'aller chercher quoique soit ailleurs ; En tant que plan ayant servi à la création du monde, elle contient véritablement tout en elle...
(Source Adaptation RakKol26)

« Un père est obligé d'apprendre à son fils comment nager » (guémara Kidouchin 29a)

Le secret pour nager est de ne jamais laisser sa tête totalement sous l'eau (ou très brièvement).

Nous vivons dans un monde [matériel] qui nous attire vers lui, et nous devons toujours être vigilant à avoir notre tête au-dessus de l'eau, c'est-à-dire à ne pas se permettre d'être totalement submergé par les préoccupations du quotidien.

(rabbi Ména'hém Mendel de Kotzk)

LA HAVDALA : quelques règles et merveilles

La Havdala est une Ségoula pour avoir des garçons : Rabbi Yonatane disait "Trois catégories de personnes auront part au monde futur. Celui qui habite en Israël, celui qui éduque ses enfants dans la voie de la Tora et celui qui récite la Havdala sur du vin à la sortie du chabbat (Traité Pessah'im 113a) . De plus, ce dernier sera gratifié de garçons". Rabbi Yéhochoua ben Lewi ajoutait : "Des garçons qui seront des maîtres en Tora (Traité Chevouot 18b).

Celui qui fait la Havdala sur du vin est un saint : Rabbi Çaddog disait : Celui qui ne fait pas la Havdala sur du vin à la sortie de chabbat, ni ne se fait acquitter par autrui, ne verra jamais de bénédiction. Si par contre il le fait, D.ieu l'appelle "saint" et le considère comme son joyau.!

-Tout comme le kidouch marquant l'entrée du chabbat se fait sur un verre de vin, ainsi faut-il faire pour la Havdala à l'issue de chabbat. L'ordre des bénédictions de la Havdala est le suivant : le vin, les plantes odorantes, la bougie, puis la Havaala proprement dite.

C'est un ordre ascendant du bas vers le haut (le vin = la bouche, les plantes odorantes=le nez et la bougie=les yeux) car l'âme supplémentaire du Chabat s'élève pour quitter le corps.

-Après la bénédiction sur le vin de "boré péri haguafene", on récite la bénédiction sur les plantes odorantes et on en respire l'odeur. Nos Sages ont institué cela à la sortie de chabbat afin d'apaiser l'âme qui est en peine que le chabbat ait pris fin.

-On récite la bénédiction sur le feu ("boré méoré haèche" ("Qui crée les lueurs du feu")) à l'issue du chabbat car le premier feu fut créé le samedi soir. En effet, après que Adam fut chassé du paradis, il eut l'idée, sous l'impulsion de D.ieu, de frotter deux pierres entre elles pour en faire jaillir du feu.

-A priori, tous doivent s'asseoir pendant la récitation de la Havdala, tant celui qui la récite que l'assistance, et ce à l'issue du chabbat comme des jours de fête. Toutefois dans certaines communautés l'usage est de rester debout lorsqu'elle est récitée à la synagogue ; on ne doit pas les reprendre sur cela, car ils ont sur qui s'appuyer.

-Les femmes sont astreintes à l'obligation de réciter la Havdala comme les hommes. C'est pourquoi, il n'est pas souhaitable que le mari s'acquitte de la Havdala récitée à la synagogue, sans se soucier de l'obligation de sa femme. Il devra donc prendre soin de réciter la Havdala à la maison pour acquitter sa femme et ses filles, ou s'assurer que sa femme puisse la réciter par elle-même.

-Les femmes ont l'habitude de ne pas boire du vin de la Havdala car l'Arbre de la connaissance dont H'ava, la première femme, a fait goûter à Adam le fruit défendu, était la vigne (selon une opinion). Malgré cela, si une femme récite par elle-même la Havdala, elle est obligée de boire le vin (un révi 'ite, soit 81cm3, ou au minimum une pleine gorgée, soit 41 cm3)

(Source : adaptation issu Kitsour Choulh'ane Arou'h Ich Matslia'h)

« Celui qui prie aujourd'hui pour la simple raison qu'il a prié hier est un 'pieux impie' . » (Rabbi Ména'hém Mendel de Kotsk)

Les Maximes des Pères constituent un traité de la Michna. Divisé en 6 ordres. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabbat après midi, depuis le Chabbat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabbat précédant Chavouôt.

CE CHABBATH ON ETUDIE Le 2em chapitre de PIRKE-AVOT

Extrait 2.4 **« Il disait : Réalise Sa volonté comme la tienne afin qu'Il réalise ta volonté comme la Sienne. Annule ta volonté devant la Sienne afin qu'Il annule la volonté d'autrui devant ta volonté. »**

Commentaires du MEAM LOEZ :

Rabban Gamliel enseignait une seconde leçon importante. Il disait : « Fais que ta volonté soit comme Sa volonté ». Lorsque tu te soumetts à la volonté de Dieu et que tu dépenses une somme d'argent importante pour obéir à l'un de Ses commandements, assure-toi que tu accomplis la volonté de Dieu comme si tu réalisais un désir personnel. Lorsque tu dépenses de l'argent pour t'acheter des vêtements ou faire un bon repas, tu le fais de bon gré, sans t'inquiéter de la dépense. De même, lorsque tu investis de l'argent pour observer un commandement qui représente la volonté de Dieu, fais-le également avec enthousiasme et de bon gré, sans considérer cela comme un fardeau. Si tu fais ainsi, Dieu réalisera également tes désirs et te donnera abondance de bienfaits, de bon gré et généreusement" Le sage nous met également en garde : « Annule ta volonté devant Sa volonté afin qu'Il annule la volonté d'autrui devant ta volonté ». Lorsque tes instincts t'incitent à fauter, n'y cède pas. Au nom de la volonté de Dieu qui t'a interdit la faute, élimine ton désir de fauter. Si tu fais ainsi, si des ennemis se dressent pour te faire du mal, Dieu leur imposera sa volonté et leur enlèvera tout pouvoir de te faire du mal, ce sera là ta récompense pour t'être abstenu de fauter avec nulle autre motivation que celle d'obéir à la volonté de Dieu. Certains commentaires lisent cette Michnah avec la lettre Beth plutôt que la lettre Kaf, ce qui se lit « Réalise Sa volonté *avec* ta volonté afin qu'Il réalise sa volonté *avec* ta volonté » (asséh retzono birtzonekha kedéi chéyaasséh retzzonekha birtzono). Lorsque tu accomplis la volonté de Dieu en observant un commandement, fais-le de ta propre volonté et non comme si tu y étais forcé. Fais-le avec joie et de bon gré.

Dieu réalisera alors ta volonté de la même façon. Lorsque Dieu te donnera le bien, Il ne te le donnera pas de la même manière qu'Il donne aux méchants, c'est-à-dire avec colère et emportement. La seule raison pour laquelle Il leur donne le bien est de leur payer dans ce monde toute bonne action qu'ils ont pu accomplir afin de les exclure à jamais du Monde Futur. Cependant, lorsqu'Il te comblera de bienfaits, Il le fera de telle façon que tout ira bien pour toi dans ce monde et dans le monde futur .

« Ceux qui courent après l'argent n'emportent rien avec eux , au contraire ils laissent des dettes derrière eux. » (Rabbi Na'hman de Breslev)

***Celui qui parle d'un Tsaddik le jour de sa Hiloula , celui-ci prie pour lui et le protège
Ce Chabbath 6 Iyar c'est la Hilloula du Tsaddik Rabbi Lévi ben Guerchone - Le
Ralbag (5048-5104 ; 1288-1344)***

Rabbi Lévi ben Guerchone voua toute sa vie à la diffusion des connaissances parmi ses frères, et à promouvoir la science et la tolérance dans le monde entier. Issu d'une longue lignée d'hommes qui avaient dirigé les destinées du peuple juif de France pendant de nombreuses années, il révéla, encore tout jeune, ses dons exceptionnels. Non seulement sa maîtrise de tout ce qui avait trait au Talmud était considérable, mais aussi, médecin de grande valeur dès l'âge de trente ans, ses services furent

recherchés par la noblesse des cours du sud de la France. En même temps, il s'était familiarisé avec toutes les sciences naturelles connues en son temps. Son génie universel lui permit de battre en brèche quantité de théories astronomiques largement admises jusqu'alors.

Après la cruelle expulsion des Juifs par Philippe IV, les communautés israélites, jusqu'alors si florissantes, ne purent jamais par la suite recouvrer entièrement leur ancien éclat. Pourtant, environ neuf ans plus tard, le roi Louis X avait invité les Juifs à retourner en France.

De même Philippe V qui lui succéda, encouragea, lui aussi, les Israélites à se réinstaller en masse dans le pays. Ce qui n'empêcha pas leurs ennemis, qui jouissaient d'une grande influence auprès de l'église et de l'état, à continuer de les harceler.

Le "Soulèvement des Bergers" fut une terrible catastrophe pour les Juifs de France. Un berger ignorant allait racontant aux esprits naïfs qu'une "Mission céleste" lui avait été confiée, lui ordonnant de lancer une croisade contre les Arabes". Il réussit, aidé par l'ignorance et le fanatisme, à rassembler une armée de quarante mille hommes et entama sa croisade « sainte » par le massacre des Juifs sans défense. Quelque cent vingt communautés israélites furent ainsi anéanties.

Le cœur de Rabbi Lévi saignait pour ses frères malheureux, et le célèbre érudit usa de sa grande influence auprès de la cour papale à Avignon, ainsi que de ses relations avec d'autres puissantes notabilités, afin d'inciter les uns et les autres à prendre sous leur protection des milliers de Juifs réfugiés. Ceux-ci eurent ainsi la chance d'échapper aux vagues de massacres qui déferlaient sur la France et anéantissaient l'une après l'autre les communautés juives.

Rabbi Lévi ben Guerchone mourut en l'an 5104 (1344) à l'âge de cinquante-six ans.

(Source : Kehot Publications)

Le Chéma Israel du serpent

Rav Bordiensi rapporte ce qu'il entendit une fois d'un chauffeur de taxi qui lui raconta en toute naïveté

l'histoire suivante : Lors d'une randonnée avec des amis en Eretz Israël, il dormit une nuit à la belle étoile.

Avant l'aube, un serpent énorme et dangereux surgit dans le champ où ils se trouvaient et s'enroula autour du corps de l'un d'entre eux des pieds jusqu'à la tête. La victime sortit brusquement de son sommeil en hurlant de peur, réveillant également les autres. Le chef de groupe possédait un revolver Afin de protéger tout le groupe, il n'avait d'autre choix que de tirer dans la tête du reptile et de le tuer, bien que cela mettait également leur ami en danger. S'il manquait sa cible d'un millimètre, il risquait de mettre sa vie en péril. L'un des membres du groupe respectueux de la Torah et des Mitsvot, se précipita vers lui et lui demanda d'attendre quelques secondes avant d'agir. Il s'avança vers son ami gisant entouré de ce serpent menaçant et lui dit : « Répète après moi chaque mot : "Chéma Israël Hachem Elokénou Hachem E'had" . »

Une chose extraordinaire se produisit alors : dès qu'il eut prononcé le dernier mot E'had, le serpent se laissa glisser de lui-même, libérant ainsi le corps du malheureux et s'enfuit en disparaissant de leur vue. Leur joie était à son comble.

« Qu'a fait ton ami ? Lui demanda le Rav.

- Il est revenu au judaïsme, lui répondit-il. Il fait aujourd'hui partie des meilleurs élèves de la Yéchiva de Baalé Tchouva de Ora'h 'Haïm.

- Et toi, comment cette histoire n'a-t-elle pas changé ta manière de vivre ?

-Kevod Harav, le serpent n'était pas sur moi ! » lui répondit le chauffeur.

Lorsque Rav Brodiensi raconta cette histoire à son oncle, Rav Chalom Schwadron, ce dernier en fut emballé. Par la suite, il s'en servit à maintes reprises pour attirer l'attention de ses auditeurs sur le fait suivant : même si un homme est témoin de véritables miracles qui surviennent afin de réveiller les âmes endormies, pour les amener à reconnaître qu'il existe

un Maître du Monde et à changer leur comportement, néanmoins le cœur orgueilleux trouvera toujours divers stupides prétextes pour se dégager de ses responsabilités. Il sera bon que nous examinions notre propre attitude dans les sujets qui nous concernent, afin de voir à qui nous ressemblons. Le sujet est particulièrement à propos pendant la période du Omer dans laquelle nous nous trouvons. Chacun doit prendre conscience que le fait d'améliorer sa conduite ne concerne que lui seul. En corrigeant ses défauts, il ne fait de bien à personne d'autre qu'à lui-même...

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabbath, on ne peut pas crier; la guérison est proche", ורפואה קרובה לבא שבת היא מלזעוק, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Laïla, ALBERT AVRAHAM BEN JULIE KAMOUNA, Refael Avraham ben Fréih'a Uzan, Eli ben Rivka, Yan chmouel ben H'nina, Mena'hem Mendel Barou'h ben Féîgué, Guy Méir Toubiana ben Chmouel vé Guémara , Amichai Yishai Ben Feige Gitel Galila, Nathanel ben Yéoudit, Méir Refael ben Sima Simh'a, Benjamin ben Habiba véChlomo, Netanel Ilan ben Chaïna Tsipora, Eytan Eliaou Cohen ben Leivana, Ethan H'aim Moché ben David vé H'annah, Eliezer Shimon H'aï ben Batsheva, Israël méir Yaakov ben Ruth, Avraham Avi Méir bar Djouar Virginie, David ben Juliette, Rafael ben Toufar, Avraham ben Choulamit, Aharon ben Sass, Yohan Chalom Nissim ben Atou, Perla bat Âlo Assayag, Rose Chochana bat Guaby Mazal, Annie laurence bat Simh'a, Anath bat Koh'ava, Talya bat H'anna, Simone Belaïche bat Kouka, Tamar Mireille bat Tova, Shira Yael bat Liora Sara, Rawza bat Nina, L'enfant Esther Simha bat Yaelle Reizle, Esther bat Fréha , Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Messouda , Rah'el bat Esther, Narkis bat Dalya, Moria Tova bat Naama, Rawza bat Nina, Colette Sarah bat Louize Uziel, Esther Sarah bat Djamila, Myriam bat Sarah, Tinoket Elishéva bat Sandrine Guila Rah'el, Chira bat Mih'al Massoudi et de tous les malades et blessés parmi le Âm Israel et les h'assidés oumot aÔlam : ןאמ !

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Ela Or (11 yiar 5778), Tzur Alfi (11 yiar 5778) , Shani Shamir (11 yiar 5778) , Yael Sadan (11 yiar 5778) , Maayan Barhoum (11 yiar 5778) , Romi Cohen (11 yiar 5778) , Israel ben Mah'louf véZohar (18 yiar 5778) , Nourit Teva (7 Nissan 5778), Ronéne ben Ilana (12 sivane 5778), Georges Zélig ben Rouh'ma (30 Sivan 5778), Yotam Ovadia (15 Ménah'em Av 5778) , René Messaoud ben Myriam (16 Ménah'em Av 5778), Hava Ruizin(5 Eloul 5778), Rabbi Binyamine ben Haim Azoulay (17 Eloul 5778) , Edna H'aya Gozlan bat H'anna (18 Eloul 5778) , Méla'h Colette bat Nejma zl (21 Eloul 5778), Ari Fuld z.l. (7 Tichri 5779), Gilles Moché ben Myriam et Aaron (30 Tichri 5779), Yossef H'aim ben Néïma (16 mar h'echvan 5779) , Rivka Frih'a bat Gloria (21 mar H'echvan 5779) , Rephael ben Moché véMyriam (14 Kislev 5779), Yeouda ben Chalom (21kislev 5779) , Chimone ben Itsrak (22 kislev 5779) , Nathan ben Léa (3 tevet 5779) , Yaelle Joëlle H'aya bat Nina Fernande (16 Adar chéni 5779) , Denise Esther bat Freha véChimône (23 Adar chéni 5779) , Noa bat Esther (9 Nissan 5779), Myriam Maguy Azoulay bat Georgette Ligà (22 Nissan 5779) et tous les disparus parmi le Âm Israel et les h'assidés oumot aÔlam : ןאמ !